

# Comment se comporter avec les défunts ?

## Les mourants, les défunts, leur famille et l'Eglise orthodoxe

✘ Le **malade** dans la communauté ecclésiale : offices spéciaux (grande Onction des malades, sacrement par excellence, accompli par plusieurs prêtres ; formes variées d'offices pour les malades, souvent conclus par une onction – huile d'un saint, huile consacrée au cours du Sacrement), prière pour les malades au cours de la divine liturgie et en fait au cours de tous les offices (quand est dite la litanie « instante » ou triple).

Le malade bénéficie de la visite des prêtres et des fidèles, chez lui ou à l'hôpital ; on accomplira alors un des offices possibles (le grand sacrement de l'*Onction* est célébré plutôt à l'église, pour valoriser le caractère communautaire des sacrements en général).

L'*Eucharistie*, couronnant l'une ou l'autre forme d'onction, est très nécessaire aux malades et à tous ceux qui souffrent : le prêtre apportera la sainte communion au malade immobilisé « pour la guérison de son âme et de son corps, la rémission de ses péchés et la vie éternelle ».

La *confession des péchés* et l'absolution contribuent également à la guérison de l'âme et du corps, ou bien à la préparation à l'endormissement (la mort).

Quand on peut penser que le malade est à l'**agonie**, il existe un *service pour les agonisants*, au cours duquel il est demandé à Dieu de reprendre la vie de son serviteur souffrant et de dénouer le lien de son âme et de son corps.

L'euthanasie n'est pas bénie (« tu ne tueras pas ») ; mais à un moment, il est sage de s'en remettre résolument à Dieu, seul Maître de la vie et de la mort. Cette prière a généralement un effet libérateur sur l'agonisant.

✘ Quand **un Frère s' « endort »**, il est lavé et habillé de ses plus beaux vêtements, et exposé aux hommages de la Communauté qui viendra prendre congé de lui, le cercueil restant *ouvert*.

Si c'est un évêque, un prêtre ou un diacre, il est revêtu des ornements de sa fonction, le visage est recouvert d'un voile de calice. Comme pour le laïc, le saint Evangile et la sainte Croix sont posés sur sa poitrine.

Le défunt est veillé pendant trois jours au moins, temps de la séparation finale de l'âme et du corps, si possible à l'église, toujours à cercueil ouvert : pendant ce temps, on lit les psaumes et l'on célèbre un des offices prévus pour les défunts ou correspondant au temps liturgique dans lequel on se trouve. Les proches se succèdent auprès du défunt, pour l'entourer et pour se préparer à son départ.

S'il est gardé dans la chambre froide de l'hôpital, on fait de son mieux pour multiplier autour de lui les temps de prière, pour son bien et pour le bien de la famille et de la communauté.

Pour honorer le défunt comme un vivant et pour soutenir les proches, le prêtre vient présider à la mise en bière et au **transfert** de l'hôpital ou de la maison à l'église, le cercueil étant toujours ouvert.

C'est ainsi qu'aura lieu l'office des funérailles : un office spécial (durée 1 h), accompagnant souvent la divine liturgie (1 h 30). Les offices pour les défunts sont marqués par une grande importance donnée au chant de l'Alléluia.

A l'issue de l'office, le cercueil sera fermé. Puis le prêtre accompagne la famille et le défunt au cimetière, où il bénit la tombe avant de présider l'inhumation. Quand le cercueil est descendu dans la fosse, tous passent et jettent une poignée de terre pour marquer l'acceptation de ce départ.

Le prêtre a pour fonction de manifester l'amour de Dieu aux proches du défunt afin de les reconforter.

✘ **Huit jours après**, quarante jours après, un an après, et aussi souvent que le demandent les proches, on célèbre, à l'église, à la maison et au cimetière, des offices pour la rémission des péchés et le salut du défunt, ainsi que pour entretenir chez les proches la mémoire vivante du défunt et la communion avec lui.

A cette occasion le prêtre bénit une agape : le gâteau de grains de blé (*colybes*) et le vin, attestant la permanence de la vie. On offre également des pains, de l'huile et des fruits.

La veille de plusieurs grandes fêtes, et au moins six samedis par an (notamment pendant le grand Carême), on célèbre des offices pour tous les défunts de chaque famille : sur de longues tables on dispose les offrandes apportées par chacun.

Les offices pour les défunts sont généralement célébrés le samedi, jour où le Christ fut au tombeau et descendit dans le royaume des morts, et donc veille de sa résurrection. Mais dans tous les offices célébrés par l'Eglise orthodoxe, il est fait mention, à un moment ou à un autre, de façon explicite ou allusive, des défunts. Les fidèles apportent à l'église des « dyptiques », feuilles de papier portant les prénoms des pères et frères endormis : le prêtre recevra ces noms et les prononcera à voix basse ou à voix haute au cours de l'office correspondant.

Les **vêtements** du défunt sont l'objet d'une bénédiction spéciale après les funérailles : le prêtre vient pour cela au domicile du frère endormi et, après la prière, les objets appartenant à celui-ci sont distribués aux pauvres – ou aux proches.

Cette coutume a pour but de libérer les proches de la fascination exercée par les biens du défunt, et de faire profiter de la sanctification d'objets qui participent à l'existence d'une personne elle-même sanctifiée par le baptême et par toute une vie chrétienne. Les vêtements de certains saints sont conservés comme des reliques. Un autre but est de réjouir les pauvres et ceux qui sont nus.

Dans plusieurs pays orthodoxes, le **deuil** est porté longtemps ou même définitivement, surtout par les veuves. Mais des lumières sont allumées presque en permanence dans les cimetières à la tête des tombes, surtout pendant le temps pascal, signifiant la joie de la Résurrection du Christ à laquelle participeront tous les défunts. Du reste, pour toute prière en mémoire des défunts, les membres de l'assemblée tiennent un *cierge* allumé ; on offre également de l'*encens*, pour honorer par le parfum, non seulement Dieu invisiblement présent entouré de sa Mère la Vierge Marie et de tous les saints, mais également les défunts eux-mêmes, dans leur grande dignité de créature à l'image de Dieu et de baptisés.

**Bibliographie** : *Rituel des funérailles*, Rome, « Diaconie apostolique », 1980 ; *Grande et petite pannychide (office de requiem)*, Rome, « Diaconie apostolique », 1982